



## La Convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale - CTG - est une démarche partenariale initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne qui a pour objectif d'accompagner le projet social de territoire de Limoges Métropole.



Aux côtés des communes, la Convention Territoriale Globale (CTG), agit afin de maintenir, renforcer et développer des services en faveur des familles et des habitants de la Communauté Urbaine. C'est aussi l'opportunité pour Limoges Métropole d'initier de nouveaux champs de collaboration avec les communes, les partenaires locaux et de développer des projets innovants. La CTG constitue une ambition d'investissement social partagée, en réponse aux enjeux du territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique entre :

- › la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne (CAF), (<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-vienne>)
- › le Conseil Départemental, (<https://www.haute-vienne.fr/accueil>)
- › et Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>).

## Quelle plus-value pour le territoire ?

C'est une mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire et le renforcement des coopérations : élus, institutions, acteurs sociaux et habitants. Au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale.

Avec la CTG, la Communauté urbaine se distingue par un mode d'intervention spécifique dans le champ social. Ne disposant pas de compétences opérationnelles directes concernant la petite enfance, la jeunesse et la parentalité, elle joue en revanche un rôle essentiel de facilitateur au service des communes et des acteurs du territoire.

- › Limoges Métropole accompagne l'émergence de projets communaux ou communautaires en créant les conditions propices à leur développement.
- › Elle anime et structure des réseaux professionnels, favorise la coopération entre les collectivités, associations et institutions, et assure une médiation permettant de faire converger les initiatives locales.
- › Enfin Limoges Métropole porte directement des actions en lien avec ses propres compétences telles que l'insertion professionnelle des jeunes, l'habitat et le cadre de vie et le numérique.

## Quel périmètre d'intervention ?

La CTG couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales : La Petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et au numérique, le handicap, le logement et le cadre de vie.

## Comment construit-on une CTG ?

Un diagnostic de territoire est partagé pour identifier les enjeux et définir ensemble des axes prioritaires. Des solutions sont ensuite envisagées en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants. Un plan d'action pluriannuel est planifié et sera évalué régulièrement pour être ajusté au besoin.

## Le plan d'action 2026-2030

Il s'appuie sur la mobilisation d'acteurs locaux et le renforcement du partenariat entre la CAF, le Conseil départemental, Limoges Métropole et ses communes membres avec notamment la mise en place d'un réseau de référents CTG pour chaque commune.

## **Les objectifs de la CTG**

- › Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- › Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- › Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
- › Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

## **Exemples d'actions et projets qui seront déployés sur cette période**

- › **La création d'un service itinérant dans une logique "d'aller vers" pour les habitants les plus éloignés des services.** Les objectifs sont Faciliter les démarches administratives dématérialisées et lutter contre la fracture numérique. Aller au-devant de la population pour un meilleur accès des habitants à l'information et aux services de Limoges Métropole et aux services publics en général.
- › **La création d'un observatoire intercommunal de la Petite Enfance :** aide à la décision pour les élus dans la création de nouvelles structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire.
- › L'organisation d'une **exposition itinérante de promotion du métier d'assistant maternel** dans les communes.



FAMILLES

Café  
de la  
Haute-Vienne